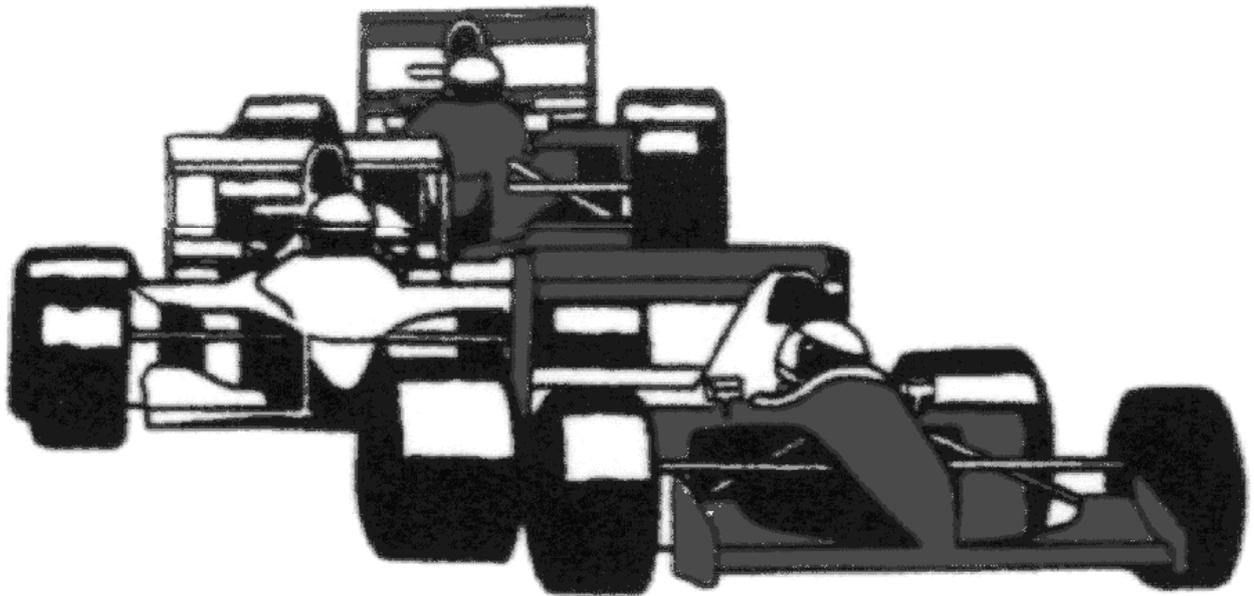


JEUDI DE L'ASCENSION

8 et 9 mai 2013

Slalom Régional sur Route DE LA MOTHE SAINT-HÉRAY 79800



Écurie CHAMBRILLE

Règlement



FFSA
COUPE DE FRANCE **SLALOMS**

RÈGLEMENT PARTICULIER

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE AUGIAS.

Organise le 8 et 9 mai 2013 avec le concours de l'Écurie Chambrille.

Un slalom dénommé : **SLALOM POURSUITE RÉGIONAL, SUR ROUTE, DE LA MOTHE SAINT HÉRAY.**

Cette épreuve compte pour :

Le Championnat, du Comité Régional Poitou-Charentes et pour la Coupe de France des slaloms 2013.

Le présent règlement a été approuvé par le Comité Régional Poitou-Charentes en date du **12/02/2013** sous le numéro : **05/2013**

Et enregistré à la FFSA en date du **20/02/2013** sous le permis d'organiser numéro : **R81**

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

1.1p. OFFICIELS :

Collège des Commissaires Sportifs :

• Président du Collège :	Mr. BONNAUD Jean Paul	Licence n° 7948 / 1101
• Commissaires Sportifs :	Me. MITRAC Danièle	Licence n° 6151 / 1101
	Mr. POINOT Jacques	Licence n° 5558 / 1101
• Directeur de Course :	Mr. RAINAUD Christian	Licence n° 6150 / 1101
• Directeur de Course Adjoint :	Mr. CAROF Jean Marie	Licence n° 203852 / 1101
• Commissaire Technique responsable :	Mr. PHELIPEAU Jean Luc	Licence n° 9060 / 1110
• Commissaires Techniques :	Mr. LAFOND Bernard	Licence n° 14448 / 1101
	Mr. GOURDON Luc	Licence n° 163936 / 1202
• Chargés des relations avec les concurrents :	Mr. JOUBERT Dominique	Licence n° 14860 / 1106
	Mr. LE GUELLAUT Henri Louis	Licence n° 5555 / 1104
• Chronométrateurs :	Mr. TISSERAND Jean Louis	Licence n° 181287 / 1106
	Mr. SOULISSE Vincent	Licence n° 6477 / 1110

1.2p. HORAIRES :

- Clôture des engagements : le 4 mai 2013 à 24 heures (cachet de la poste faisant foi).
- Publication de la liste des engagés : le 6 mai 2013.
- Vérifications administratives et techniques:
- le 8 mai 2013 de 16 heures à 19 heures et le 9 mai 2013 de 08 heures à 10 heures.

Lieu : Place Clémenceau 79800 LA MOTHE SAINT HÉRAY.

- Réunion du Collège des Commissaires Sportifs : le 9 mai 2013 à 08 heures 30.

Lieu : Place Clémenceau 79800 LA MOTHE SAINT HÉRAY.

- Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais chronométrés : à 10 heures 30.
- Essais non chronométrés : le 9 mai 2013 de 9 heures à 10 heures 30.
- Essais chronométrés : le 9 mai 2013 de 10 heures 45 à 12 heures 15.
- Briefing des pilotes : le 9 mai 2013 à 10 heures 30.

Lieu : Ligne de départ, Départementale 5 (PK 19305).

- Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course : à 12 heures 30.
- Course : 1^{ère} manche le 9 mai 2013 de 14 heures à 15 heures 30.
- 2^{ème} manche le 9 mai 2013 de 15 heures 45 à 17 heures 15.
- 3^{ème} manche le 9 mai 2013 de 17 heures 30 à 19 heures.

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course.

Les concurrents en seront informés par affichage.

Seule une reconnaissance pedestre est autorisée.

- Affichage des résultats provisoires : le 9 mai 2013, 15mn après le passage du dernier concurrent.

Lieu : Podium de départ, Départementale 5 (PK 19305).

- Parc fermé final : obligatoire à l'issue de l'épreuve sous peine d'exclusion d'office.

Lieu : Sur la Départementale 5, de la ligne de départ et dans le sens de la course.

- Podium : le 9 mai 2013 à l'issue de la 3^{ème} manche.

Lieu : Podium de départ, Départementale 5.

- Remise des prix : le 9 mai 2013 à 19 heures 45.

Lieu : Salle des halles, Place Clémenceau 79800 LA MOTHE SAINT HÉRAY.

1.3p. VERIFICATIONS :

Voir Article 1.2p.

- Le mercredi 8 mai les voitures devront arrivées sur les remorques au parc des vérifications et repartir sur les remorques pour se rendre au parc concurrents.
Les voitures devront obligatoirement être descendues des remorques pour la présentation aux Commissaires Techniques.
- Vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au **Garage GAILLARD Route de Lezay 79800 LA MOTHE SAINT HÉRAY.** Taux horaire de la main d'œuvre 60 Euros TTC.

Les concurrents seront tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique.

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle soit à 10 heures.

- Pesage des voitures (facultatif) : Parc concurrents.

1.5p. DISPOSITIONS PARTICULIERES :

Des titres de Participation « Régional Slalom », valables uniquement pour cette épreuve, pourront être délivrés sur place.

Conditions de délivrance :

- Titulaire du permis de conduire
- Certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport automobile (**datant de moins de 6 mois**), sera demandé. Aucun certificat médical ne sera délivré sur place.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1p. ENGAGEMENTS :

- Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

Monsieur Roland CHAPLET 9, rue du Chemin Vert 86700 COUHÉ.

Renseignements et Règlements au 05 49 59 18 28 ou par E-mail : roland.chaplet@orange.fr

- La liste des engagements sera close dès que le nombre maximum de participants fixé à l'article 4.1p aura été atteint, et au plus tard le 4 mai 2013 à 24 heures.
- Les frais de participation sont fixés à 200 Euros, réduits à 100 Euros, pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur.

Si quatre jours avant le début du meeting le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 50 les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

Forfaits : Conformément à la réglementation fédérale, tout concurrent devra notifier son forfait par lettre ou fax au moins 24 heures avant le début de l'épreuve pour obtenir le remboursement des frais de participation.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1p. VOITURES ADMISES :

Le nombre des voitures admises est fixé à 100 (dont 20 peuvent être réservées au Groupe Loisirs), la priorité étant donnée aux licenciés ne faisant pas l'objet d'une demande de titre de participation.

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des Courses de Côte et Slaloms. (Voir tableau épreuves.).

Une même voiture pourra être conduite successivement par 2 pilotes.

Définition du Groupe Loisir :

Voitures de série normalement commercialisées, immatriculés et en conformité avec le Code de la Route (munis d'une carte grise, d'une vignette de contrôle technique validée pour les voitures qui y sont soumis, et d'un certificat d'assurance), répondant aux obligations techniques suivantes :

- Motorisation essence atmosphérique, ou motorisation diesel atmosphérique ou turbo diesel.
- Cylindrée inférieure à 2000 cm³ (sans coefficient pour les turbos).
- Sécurité obligatoire : ceinture de sécurité 3 points minimums, pare-brise en verre feuilleté, double circuit de freinage, deux rétroviseurs extérieurs, casque homologué.
- Voiture complète et strictement d'origine (conforme au catalogue constructeur).**
Voitures décapotables (*capotes*) interdites.
Seules les voitures découvrables (possédant un toit rigide - hard top) sont autorisées.

4.2.7p. ECHAPPEMENT :

Toutes les voitures devront être équipées d'un silencieux

Voitures fermées, Groupe CM et GTTS = **105 dB A maxi** – Voitures de course ouvertes = **110 dB A maxi**

Article 4.3p. NUMEROS DE COURSE :

Les numéros de course seront attribués et fournis par l'organisateur.

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

Publicité obligatoire (non rachetable) : **Générali Assurance.**

Publicité optionnelle : sera précisée par additif.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1p. PARCOURS :

LE SLALOM RÉGIONAL SUR ROUTE DE LA MOTHE SAINT HÉRAY se déroulera sur la Départementale 5, en direction de Niort, à La Mothe Saint Héray 79800 sous forme d'un Slalom poursuite (Voir plan).

La course se déroulera en 3 manches.

Longueur du parcours : 1435 mètres

Procédure de départ : Chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

Départ : Arrêté, sur la Départementale 5, PK 19305

Arrivée : Lancée, sur la Départementale 5, PK 17870

6.5p. PARC CONCURRENT :

Le parc concurrent sera situé au camping de La Mothe Saint Héray, Départementale 5.

Le parc concurrent sera accessible le 7 mai 2013 à partir de 14 heures.

Les remorques devront être soigneusement garées.

6.6p. PARC FERME FINAL :

Voir Article 1.2p.

6.7p. TABLEAUX D'AFFICHAGE :

Les tableaux d'affichage seront placés :

- pendant les vérifications, au parc des vérifications Place Clémenceau.
- pendant les essais et la course au parc de départ, Podium de départ, Départementale 5.
- pendant le délai de réclamation après l'arrivée, Podium de départ, Départementale 5.

- Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leur seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

6.8p. PERMANENCE :

Pendant la manifestation une permanence sera organisée :

- Le 8 mai 2013 de 14 heures à 19 heures et le 9 mai 2013 de 07 heures 30 à 20 heures.

Lieu : Sur le site.

Téléphone permanence M^r ARPIN Guy, Téléphone : 06 01 86 21 39

Centre de secours le plus proche :

Lieu : C.S.I. Pompiers La Mothe Saint Héray (18 ou 112), SAMU 79 (15)

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.2p. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING) :

Voir Article 1.2p.

7.3p. COURSE :

Voir Article 1.2p.

Les pilotes devront obligatoirement retirer leur casque au point STOP pour rejoindre le parc d'arrivée.

Le retour au parc concurrent se faisant dans le sens contraire de la course les pilotes des voitures ouvertes devront obligatoirement remettre le casque.

7.4p. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES :

TOUT MOYEN DE CHAUFFE DES PNEUMATIQUES EST INTERDIT, SOUS PEINE D'EXCLUSION DE L'EPREUVE.

ARTICLE 8P. PENALITES



- Quille de parcours renversée ou déplacée = **1 seconde**
- Porte manquée ou erreur de parcours = **manche non prise en compte pour ce pilote.**
- Les concurrents devront obligatoirement = **marquer un arrêt (stop) à l'arrivée sous peine d'exclusion de la manche.**

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Le classement s'effectuera sur le meilleur temps des 3 manches obligatoires.

Les classements provisoires seront affichés le 9 mai 2013, 15 mn après le passage du dernier concurrent.

Lieu : Podium de départ, Départementale 5, et seront établis de la façon suivante :

- Un classement général.
- Un classement général féminin.
- Un classement pour chacun des groupes comme défini à l'article 4.1 du règlement standard.
- Un classement pour chacune des classes énumérées à l'article 4.1 du règlement standard.
- Un classement séparé et distinct sera établi à l'issue de chaque course pour les groupes Loisir, VHC et Classic.

Les classements, sous réserve d'éventuelles réclamations, deviendront définitifs 30 minutes après l'heure d'affichage des classements provisoires.

- Une attribution de points aura lieu conformément au règlement de la Coupe de France des Slaloms.
- Les concurrents du groupe Loisir, VH et Classic, Z ne marquent pas de points à la Coupe de France des Slaloms.

ARTICLE 10P. PRIX

10.1p. TROPHEES :

Néant

10.2p. PRIX :

La répartition des prix se fera de la façon suivante, y compris le groupe Loisir.

Les VHC et Classic formant un seul groupe, le 1^{er} du groupe sera récompensé suivant le tableau ci-dessous + une coupe.

- Les chèques sont cumulables.

	1er	2ème	3ème
SCRATH	120 €	80 €	40 €
GROUPE	50 € (si + de 3 partants)		
CLASSE	100 €	50 € (si + de 5 partants)	20 € (si + de 8 partants)
FÉMININ	100 € + 1 Gerbe	50 € (si + de 5 partantes)	

10.3p. COUPES :

Il sera attribué des coupes de la façon suivante, y compris le groupe Loisir :

- 1 coupe aux 3 premiers Scratch
- 1 coupe au premier de chaque classe
- Les coupes ne sont pas cumulables.

10.4p. PODIUM (FACULTATIF):

Voir Article 1.2p.

10.5p. REMISE DES PRIX ET COUPES :

Voir Article 1.2p.

ÉQUIPEMENTS DE SÉCURITÉ SLALOMS

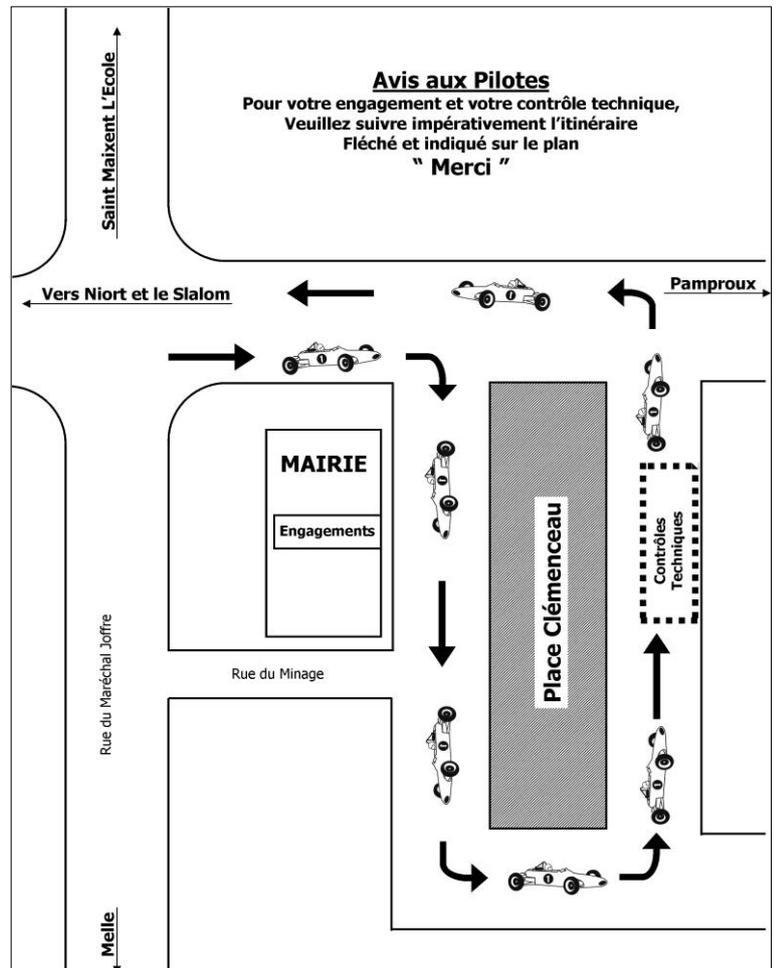
GROUPES	L	N	FN	A	FA	E	CN-F	CN	CM	FS, FC F2000, GT de SERIE
Ceinture 3 points minimum	X									
Armature de Sécurité		ANNEXE J								RP
Harnais 4 points minimum homologués FIA Norme 8854/98		X								X
Harnais 6 points minimum homologués FIA Norme 8853/98							X			
Sièges homologués FIA										
Pare brise en verre feuilleté		X						RP		X
Film anti-déflagrant										RP
Extincteur 2Kg (poudre ou liste N°6)										X
Extincteur 1 Kg										
Extincteur voiture fermée. AFFF / habitacle / moteur (simultané) liste N°6* ou liste N°16										
Extincteur voiture ouverte. AFFF / habitacle / moteur (simultané) liste N°6* ou liste N°16										
Coupe circuit										X
Vêtements et gants ininflammables. (Normes FIA broderie uniquement. Voir identification des combinaisons).		X						X		X
Cagoule + sous vêtements										
Fixations supplémentaires : 2 par capot.		X							RP	
Casques homologués (voir identification des casques)					X					
Anneau de remorquage AV-AR										X
Double circuit de freinage					X					
2 rétroviseurs extérieurs		X								
Filet type NASCAR										
Mousse d'arceau		ANNEXE J							RP	
Type de réservoir carburant										
Canalisation de carburant										

Légende : X ou Obl = obligatoire ; REC =recommandé ; RP = se reporter à la réglementation particulière à ce groupe. Pour d'autres produits, voir RP et Annexe J (liste N°6). Il est rappelé qu'en cas de doute sur un point de sécurité mentionné dans le tableau ci-dessous, il convient de se reporter au texte du règlement qui fait foi.

4.1. VOITURES ADMISES

Groupe	Classe	Cylindrée	CFM	Coupe Coef 3 (NPEA & Nat)	Régionales		Slaloms
					Autres Groupes (H, S...)	OUI	
LOISIR							
Loisir	L1		NON		NON	NON	OUI
	L2		NON		NON	NON	OUI
	LE	Voitures électriques	NON		NON	NON	OUI
F2000							
F2000	F2000 1	de 0 à 1400		OUI	OUI	OUI	OUI
	F2000 2	+ 1400 à 1600		OUI	OUI	OUI	OUI
	F2000 3	+ 1600 à 2000		OUI	OUI	OUI	OUI
FC - FS							
FC / FS	FC 1	de 0 à 1300		OUI	OUI	OUI + FS1	
	FC 2	+ 1300 à 1600		OUI	OUI	OUI + FS2	
	FC 3	+ 1600 à 2000		OUI	OUI	OUI + FS3	
	FC 4	+ 2000 à 3500		OUI	OUI	OUI	NON
N / FN							
N/FN	N/FN 1-R1A	de 0 à 1400		OUI	OUI	OUI	OUI
	N/FN 2-R1B	+ 1400 à 1600		OUI	OUI	OUI	OUI
	N/FN 3	+ 1600 à 2000		OUI	OUI	OUI	OUI
	N/FN 4	+ 2000		OUI + SP	OUI	OUI	OUI
A / FA							
A/FA	AFA 1	de 0 à 1400		OUI	OUI	OUI	OUI
	AFA 2-R2B-R3T	+ 1400 à 1600		OUI	OUI	OUI	OUI
	AFA 3-R2C-R3C-R3D	+ 1600 à 2000		OUI	OUI	OUI	OUI
	AFA 4-R4	+ 2000		OUI	OUI	OUI	OUI
Z							
Z				OUI	OUI	OUI	OUI
GT DE SERIE							
GT 1		de 0 à 2000		OUI	OUI	OUI	OUI
	GT 2	+ 2000		OUI	OUI	OUI	OUI
GT & TOURISME SPECIALES							
GTTS							
CM - CNF - CN							
CM	CM 1	de 0 à 1600		OUI	OUI	OUI	OUI
	CNF 1	+ 1600 à 2000		OUI	OUI	OUI	OUI
	CNF 2	+ 2000 à 2500		OUI	NON	NON	NON
	CNF 3	+ 2500 à 3000		OUI	NON	NON	NON
CN	CN 1	de 0 à 1600		OUI	OUI	OUI	OUI
	CN 2	+ 1600 à 2000		OUI	OUI	OUI	OUI
	CN 3	+ 2000 à 3000		OUI	NON	NON	NON
[2]	CN+ : Cf Rég Technique FFSA			OUI	NON	NON	NON
D / E							
D/E	D/E 1	de 0 à 1300 + Campus		OUI	OUI	OUI	OUI
	D/E 2	+ 1300 à 1600		OUI	OUI - 1605	OUI - 1605	
	D/E 3	FF - F3B	OUI (hors F3B)	OUI	OUI	OUI	OUI
	D/E 4	+ 1600 à 2000		OUI	NON	NON	NON
	D/E 5	F3 - F3A	OUI (F3A & F3B)	OUI	NON	NON	NON
	[2]	F3000		OUI	NON	NON	NON
	D/E 7	FR		OUI	OUI	OUI	OUI

[1] CM 1 : Voiture dont la carrosserie et les dimensions extérieures correspondent aux articles 3.1, 3.2, 3.4.1, 3.4.2.
CM 2: Voiture dont la carrosserie et les dimensions extérieures correspondent aux articles 3.1, 3.2, 3.4.1.
[2] Seules les épreuves nationales ayant fait l'objet d'une inspection de la FFSA et mises en conformité avec le standard de sécurité des épreuves du Championnat de France pourront admettre ces voitures.

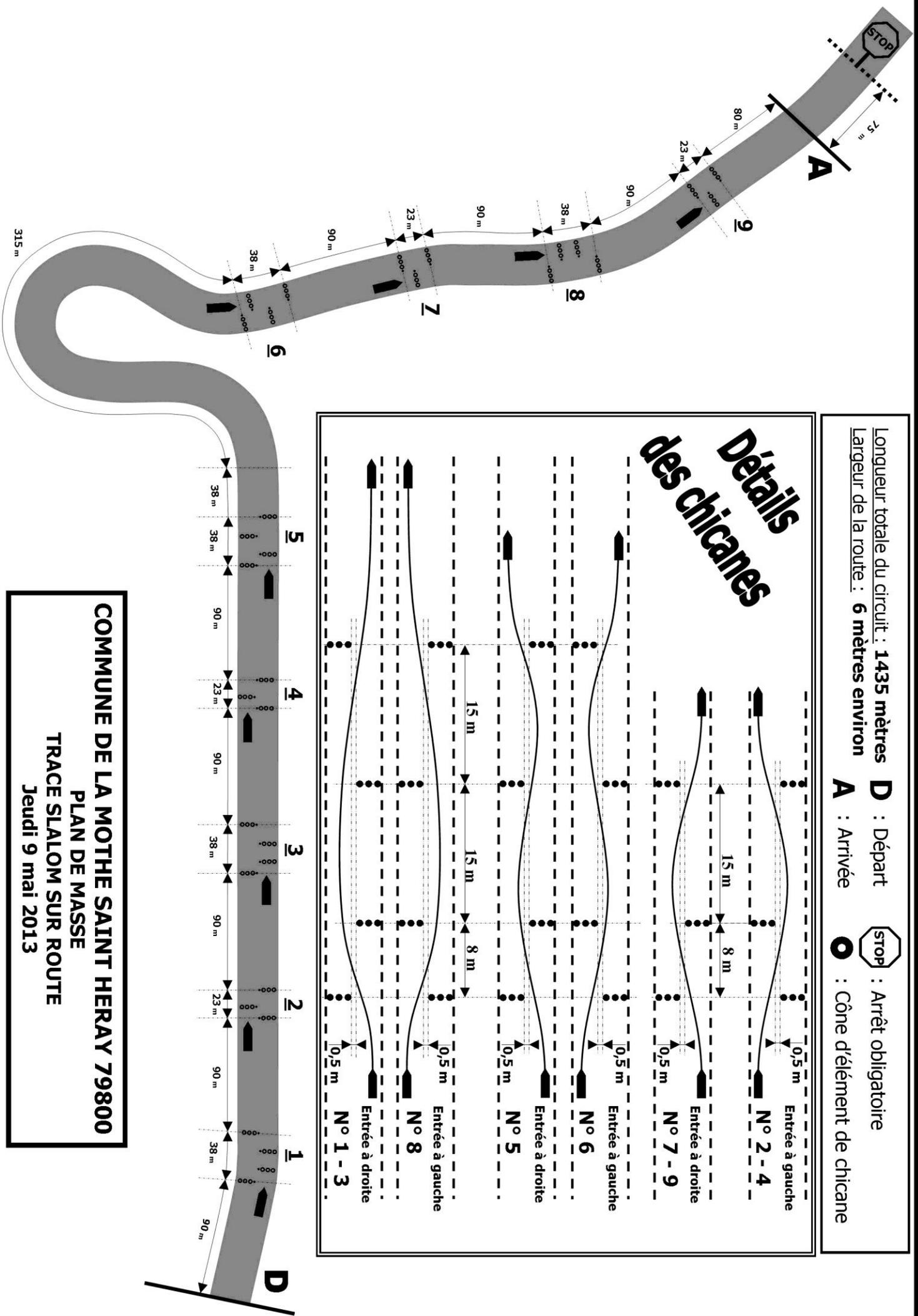
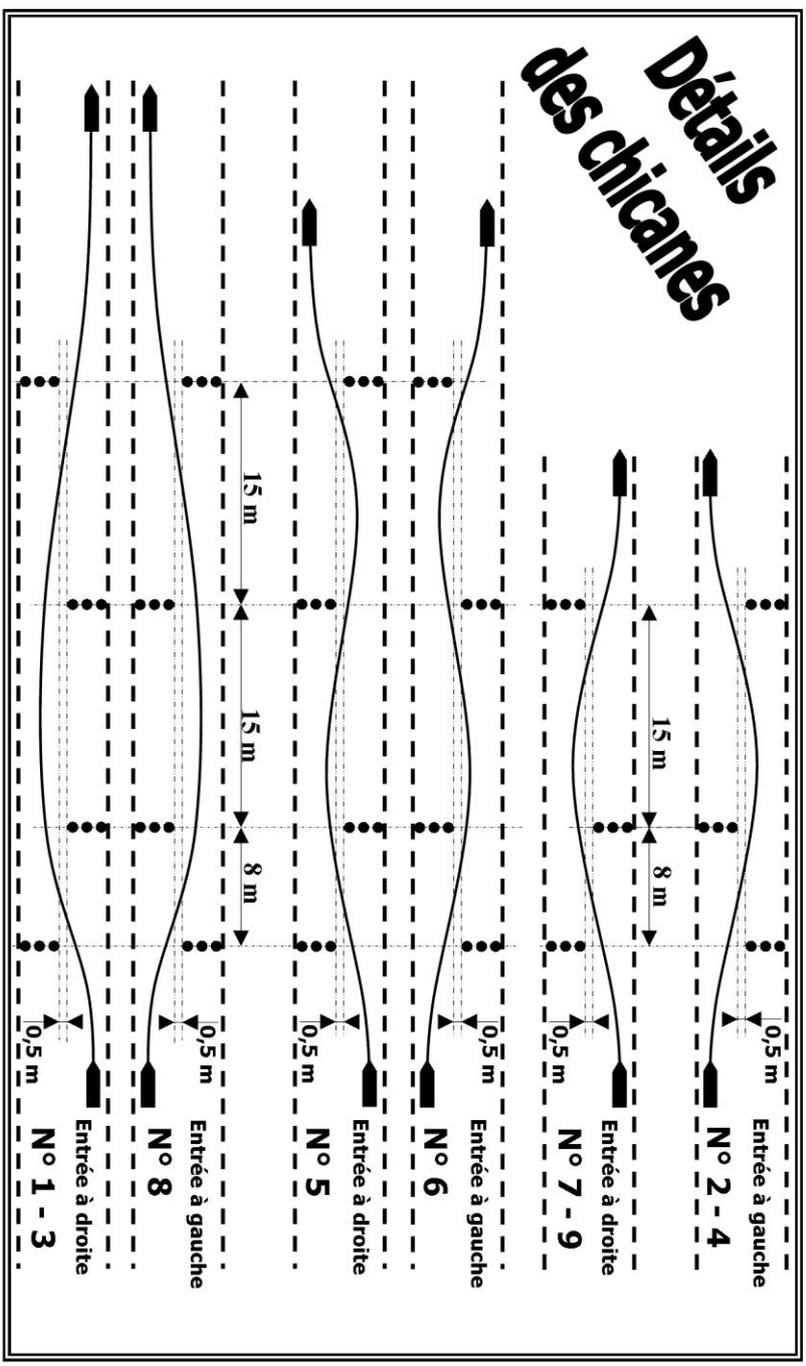


Les VHC en possession d'un PTH et les voitures en conformité pour participer à un rallye Classic sont admises à participer en slalom.
(Un seul groupe - sans marquer de points pour la Coupe de France)

Longueur totale du circuit : **1435 mètres**
 Largeur de la route : **6 mètres environ**

D : Départ  : Arrêt obligatoire
A : Arrivée  : Cône d'élément de chicane

Détails des chicanes



COMMUNE DE LA MOTHE SAINT HERAY 79800
PLAN DE MASSE
TRACE SLALOM SUR ROUTE
Jeudi 9 mai 2013